

## SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

### SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Vallée-de-Ronsard légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil Municipal de Couture-Sur-Loir selon les dispositions de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Philippe MERCIER.

Date de la convocation : 22 novembre 2022

**Présents** : M. Philippe MERCIER, Mme Nicole GOYARD, M. Patrick COCHONNEAU, Mme Mireille BONZI, M. Bernard POITOU, Patrick LETOR, M. Frédéric HERVE, MME Véronique FURON, M Mickaël WAGEMANS (Visio), Mme Nicole TINTAUD, M. Alexandre COCHONNEAU, M. David MARTINS (Visio), Mme Claudine VIDAL, M. René LACHASSAGNE, Mmes Annick GUILLEMAN, Annie JALLET et Alicia BENEVAUD

**Absents excusés** : , Mme Nathalie LAFAYE, M. Jean-Philippe MAUVENU a donné pouvoir à M. Philippe MERCIER

**Secrétaire de séance** : M. Patrick COCHONNEAU

#### ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du Compte-Rendu du 10/11/2022**
- 2) **Attribution marché boulangerie**
- 3) **Contractualisation d'un emprunt**
- 4) **Création d'un emploi d'Apprentissage**
- 5) **Questions diverses**

### **1. Approbation du Compte Rendu du 10 novembre 2022**

Le compte rendu n'appelle aucune observation de la part du Conseil Municipal.

### **2. Attribution du Marché de la Boulangerie**

Afin de réaliser le projet de réouverture du dernier commerce de la commune, la Boulangerie/Epicerie/Tabac, il convient d'y effectuer de nombreux travaux.

L'architecte qui avait été désigné lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2021 a réalisé les documents afin de lancer l'appel d'offre pour les travaux.

La procédure a été lancée le 28 septembre 2022 pour une remise des offres le 25 octobre 2022 au plus tard.

Lors de cette phase, tous lots ont reçu une offre.

Une période de négociation a commencé avec une date limite de remise des offres finales le 23 novembre 2022.

Monsieur le Maire,  
PROPOSE

Au vu du rapport d'analyse (joint en annexe) d'attribuer les lots tels que :

- Lot 1 : Gros Œuvre : TBC construction pour 197 000 € HT
- Lot 2 : Charpente/Couverture : Alain RENOUE pour 70 924,62 € HT
- Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures : FOUQUET Menuiserie pour 67 067,36 € HT
- Lot 4 : Plâtrerie : Lot non attribué dans l'attente de précisions par les entreprises candidates
- Lot 5 : Plomberie, Sanitaire, Chauffage : Entreprise BOULAY pour 15 833,33 € HT
- Lot 6 : Electricité, VMC : Entreprise BOULAY pour 30 833,33 € HT
- Lot 7 : Carrelage : Entreprise BELLEC pour 42 000,00 € HT
- Lot 8 : Peinture : CORDIER SARL pour 14 548,00 € HT

Il est à noter qu'avant tout commencement de travaux, il doit y avoir une étude géotechnique. Plusieurs entreprises ont été contactées.

2 propositions :

- 1) Compétence Géotechnique Centre Ouest : 3 660,00 € HT
- 2) Ginger : 5 250,00 € HT

De même, un coordinateur de travaux doit être désigné.

Seul la Société BATEC a répondu à notre demande pour la somme de 2 142,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'attribuer les lots tels que définis ci-dessus
- De retenir la Société Compétence Géotechnique Centre Ouest pour l'étude Géotechnique
- De retenir la Société BATEC comme coordinateur de travaux
- D'autoriser le Maire à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre des travaux

### **3. Contractualisation d'un emprunt**

Au vu de l'attribution du marché ci-dessus présenté, il apparaît nécessaire de contracter un emprunt.

Plusieurs banques ont été contactées afin qu'elles fassent des propositions pour un emprunt de 350 000 € sur 20 ans.

- Le Crédit Mutuel : pas de proposition
- Le Crédit Agricole a fait une proposition à un taux de 3,37 %
- La Caisse d'Epargne a fait une proposition à un taux de 3,20 €

Monsieur le Maire,  
PROPOSE

- De l'autoriser à contracter un emprunt de 350 000 € au nom de la Commune
- De retenir une banque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
DECIDE :

- D'autoriser le Maire à contracter un emprunt de 350 000 € sur 20 ans.
- D'autoriser Le Maire à contacter les financeurs afin de négocier les propositions
- D'autoriser le maire à signer tous les documents concernant cet emprunt après négociation

#### **4. Contrat d'apprentissage**

Un jeune a contacté la Mairie en vue d'obtenir un contrat d'apprentissage.  
Ce jeune souhaite préparer un BTS Aménagement des Espaces Verts en alternance.  
Au vu des futurs projets d'aménagement et d'entretien spécifique des espaces naturels conjugué à un futur départ en retraite d'un agent,

Monsieur le Maire,  
PROPOSE

- De l'autoriser à avoir recours au contrat d'apprentissage pour un BTS Espaces Verts
- De conclure le contrat le plus rapidement possible

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE

- D'autoriser le recours au contrat d'apprentissage
- De conclure dès que possible ce contrat
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif et notamment le contrat ainsi que la convention avec le CFA

#### **5. Questions diverses**

- Nom de la Salle Polyvalente

Quelques noms sont parvenus en Mairie. Le Maire laisse jusqu'au prochain conseil municipal pour d'autres propositions.

- Anciens combattants de Couture-sur-Loir

L'Association remercie le Conseil municipal pour l'octroi d'une subvention

- Fibre

Une réunion est prévue le 14 décembre prochain avec Val de Loire Fibre afin de faire le point sur l'avancée des travaux

- Boulangerie

Le déménagement commencera le Mercredi 30 novembre 2022 à 8h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 28 novembre 2022 à 23h10.

Le Maire,  
Philippe MERCIER